

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1195**9 août 2002****SOMMAIRE**

Algar International S.A., Luxembourg	57336	Mark IV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	57331
Alidis Holding S.A., Luxembourg	57343	Maroldt, S.à r.l., Luxembourg	57342
Alidis Holding S.A., Luxembourg	57343	Maroldt, S.à r.l., Luxembourg	57342
Aroc S.A.H., Luxembourg	57347	Mawashi Geri S.A., Luxembourg	57340
Bayou S.A., Luxembourg	57319	Meinek S.A.H., Luxembourg	57314
Blunit International S.A., Luxembourg	57349	Mobilier Artisanal S.A., Luxembourg	57351
Castel Invest S.A., Luxembourg	57337	Mobilier Artisanal S.A., Luxembourg	57351
Cedel International S.A., Luxembourg	57339	Mobilier Artisanal S.A., Luxembourg	57351
Cedel International S.A., Luxembourg	57339	Mobilier Artisanal S.A., Luxembourg	57351
Clearstream Banking S.A., Luxembourg	57351	Mobilier Artisanal S.A., Luxembourg	57351
Colibri International S.A., Luxembourg	57358	Mürren Invest S.A., Luxembourg	57329
Colibri International S.A., Luxembourg	57358	Netbay, S.à r.l., Luxembourg	57349
Combeck, S.à r.l., Beckerich	57350	Netbay, S.à r.l., Luxembourg	57349
Copenhagen Investment S.A.H., Luxembourg	57342	New Home Holding S.A., Luxembourg	57352
Crédit Lyonnais, Lyon	57350	New Home Holding S.A., Luxembourg	57352
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57358	S. & H. Investments S.A.H., Luxembourg	57342
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57358	Salon Monique, S.à r.l., Rumelange	57352
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57359	Salon Monique, S.à r.l., Rumelange	57352
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57359	Salon Monique, S.à r.l., Rumelange	57352
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57359	Salon Monique, S.à r.l., Rumelange	57352
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57359	Sicav France-Luxembourg, Luxembourg	57346
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57360	Société Immobilière 1992 S.A., Roeser	57348
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57360	Sol Productions, S.à r.l., Luxembourg	57343
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57360	Sol Productions, S.à r.l., Luxembourg	57344
Cresta Holding S.A., Luxembourg	57360	Speedcraft Charter S.A., Luxembourg	57346
Dimetal International S.A., Luxembourg	57341	Spilfer S.A., Luxembourg	57334
E.D. Finance S.A., Luxembourg	57342	Stingray Holding S.A., Luxembourg	57341
Ege Seramik Trading Holding S.A., Luxembourg	57350	Stratocast S.A., Luxembourg	57324
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg	57347	Sydil Financial S.A.H., Luxembourg	57348
Euronetics International S.A., Luxembourg	57329	Sydil Financial S.A.H., Luxembourg	57348
Goldbach Luxembourg, S.à r.l., Kehlen	57330	T.R.C. International S.A.H., Luxembourg	57341
Goldbach Luxembourg, S.à r.l., Kehlen	57330	Tamia S.A., Luxembourg	57314
Hautes-Rives S.A., Luxembourg	57331	Tonfa International S.A.H., Luxembourg	57340
I.T. Marketing S.A., Sandweiler	57340	Topal S.A., Luxembourg	57356
Ilan S.A., Luxembourg	57346	Trade Match Com, S.à r.l., Luxembourg	57350
Juvaco S.A.H., Luxembourg	57336	Vantico Holding S.A., Luxembourg	57353
Lear Holding International S.A., Luxembourg	57345	Vantico Holding S.A., Luxembourg	57356
Lear Holding International S.A., Luxembourg	57345	Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	57347
Lear Holding International S.A., Luxembourg	57345	WEB International Networks Holding S.A., Luxembourg	57347
Lear Holding International S.A., Luxembourg	57345	Wildanger House Technology, S.à r.l., Bergem	57341
Lear Holding International S.A., Luxembourg	57346	World Wide Trade Match, S.à r.l., Luxembourg	57349
Lintra Holding A.G., Luxembourg	57333		

MEINEK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 39.141.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 7 mai 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MEINEK S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. W.J. Houlihan

2) Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

Fons Mangen

3) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. W.J. Houlihan

4) Election de Fons Mangen en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Du profit qui s'élève à EUR 190.158,52, un montant de EUR 9.507,93 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEINEK S.A., Société Anonyme Holding

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43459/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

TAMIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the tenth of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mrs. Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France) and by Mr. José Correia, accountant, residing in Longwy (France), acting jointly in their respective qualities of proxy holders A.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mrs. Karine Vautrin, prenamed and by Mr. José Correia, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxy holders A.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of TAMIA S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 11.00 a.m. and the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal

reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares.	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,

c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), et par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France),

agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par Madame Karine Vautrin, prénommée et par Monsieur José Correia, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TAMIA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	<u>310</u>

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 11CS, fol. 100, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 juin 2002.

G. Lecuit.

(43471/220/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

BAYOU S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the tenth of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mrs Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France) and by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Mrs Karine Vautrin, prenamed and by Mr José Correia, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BAYOU S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sale signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of June at 11.00 a.m. and the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), et par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France),

agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Karine Vautrin, prénommée et par Monsieur José Correia, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BAYOU S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	<u>310</u>

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 11CS, fol. 100, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 juin 2002.

G. Lecuit.

(43472/220/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

STRATOCAST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the tenth of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mrs Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France) and by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mrs Karine Vautrin, prenamed and by Mr José Correia, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of STRATOCAST S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of June at 11.00 a.m. and the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	<u>310</u>

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France) et par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.
2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Karine Vautrin, prénommée et par Monsieur José Correia, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STRATOCAST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 11CS, fol. 99, case 12. – Reçu 310,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 juin 2002.

G. Lecuit.

(43475/220/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

EURONETICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 59.177.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 28 mai 2002, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société EURONETICS INTERNATIONAL S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dawalibi

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dawalibi

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) La perte qui s'élève à EUR 33.651,00 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURONETICS INTERNATIONAL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43460/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MÜRREN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 8, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.365.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Monique Thevennet, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FROHALL INVESTMENTS LTD, établie et ayant son siège social à Tortola, BVI,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 mai 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MÜRREN INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 18 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 383 du 27 mai 2000;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société FROHALL INVESTMENTS LTD, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme MÜRREN INVEST S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que FROHALL INVESTMENTS LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société MÜRREN INVEST S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société MÜRREN INVEST S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Thevennet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 12CS, fol. 75, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juin 2002.

G. Lecuit.

(43482/220/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

GOLDBACH LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kehlen.

R. C. Luxembourg B 18.278.

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. La société de droit allemand LINDNER A.G., ayant son siège social à D-94420 Arnstorf, Bahnhofstrasse 29,

2. Monsieur Helmut Lang, administrateur de sociétés, demeurant à D-84738 Dietersburg, Sulzbach,

les deux ici représentés par Monsieur Ulf Höhne, employé privé, demeurant à D-06577 Oberheldrungen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 mai 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée GOLDBACH LUXEMBOURG, avec siège social à Kehlen, constituée sous la dénomination RONKAR LUXEMBOURG suivant acte notarié, en date du 10 avril 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 130 du 2 juillet 1981, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2001, en voie de publication;

- qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art.10. 2^{ème} alinéa.** La société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif, soit par la signature conjointe du gérant technique et d'un fondé de pouvoir.»

Deuxième résolution

Les associés décident que:

- Monsieur Ulf Höhne sera désormais qualifié de gérant technique, et

- Monsieur Josef Albrecht sera désormais qualifié de gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Höhne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 12CS, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juin 2002.

G. Lecuit.

(43483/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

GOLDBACH LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kehlen.

R. C. Luxembourg B 18.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juin 2002.

G. Lecuit.

(43484/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.918.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 5 février 2002, du rapport et de la résolution des Gérants de la société MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 28 février 2001

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Kurt J. Johansson

M. Giuliano Zucco

M. William P. Montague

M. Richard L. Grenolds

M. Mark G. Barberio

2) Election des nouveaux Gérants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Kurt J. Johansson

M. Giuliano Zucco

M. William P. Montague

M. Richard L. Grenolds

M. Mark G. Barberio

3) Les mandats des gérants expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 28 février 2002.

4) Du profit qui s'élève à EUR 136.021,- un montant de EUR 6.801,- est affecté à la réserve légale.

5) Affectation de EUR 136.021,- du profit qui s'élève à EUR 136.021,- à une réserve «Réserve Impôt fortune imputé» pour une durée d'au moins cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43461/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

HAUTES-RIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

représentée par son président du conseil d'administration, Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

2.- Maître Alain Lorang, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HAUTES-RIVES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ses participations.

La société a également pour objet la promotion, la construction et la mise en location d'actifs immobiliers, meublés ou non, de son propre patrimoine.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à un million trois cent soixante-dix euros (1.000.370,-) par la création et l'émission de trois mille cent vingt-sept (3.127) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 5. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de -celui qui préside la réunion est prépondérante.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Maître Alain Lorang, prénommé, une action	1
Total: cent actions	<u>100</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

b) Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

c) FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille sept.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1013 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille sept.

3.- Le siège social est établi à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 12CS, fol. 75, case 3. – Reçu 310,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

E. Schlessler.

(43481/227/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

LINTRA HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.638.

Les statuts coordonnés au 1^{er} janvier 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

(43585/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SPILFER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. JOLY BUSINESS ADVISORS CORP, ayant son siège social à Tortola, BVI,
 2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI,
- les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à B-Latour, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 17 mai 2001.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SPILFER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles et conseils se rapportant aux machines tournantes en particulier celles mues par l'électricité et à tous matériels et outillages accompagnant ou se rapportant à ces machines, toutes activités de bobinage et de rebobinage.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, flaire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de juin à 16.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. JOLY BUSINESS ADVISORS CORP, préqualifiée, trois cent neuf actions.	309
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été libérées à concurrence de plus de 30%, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Mario Ceccarelli, administrateur de société, demeurant à F-84160 Cadenet, chemin de la Boulade,
 - b) JOLY BUSINESS ADVISORS CORP, préqualifiée,
 - c) CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Nassau, Bahamas.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Mario Ceccarelli, prénommé.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Mario Ceccarelli, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la cosignature de l'administrateur-délégué et de l'un des deux autres administrateurs sera requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, M. Ceccarelli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 12CS, fol. 76, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 juin 2002.

G. Lecuit.

(43474/220/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

JUVACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 51.075.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. DIRECTORSHIP, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(43494/813/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ALGAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 46.353.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. DIRECTORSHIP, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(43495/813/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CASTEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-quatre mai,
Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bernard Putz, administrateur de société, demeurant à F-57650 Fontoy, 14, rue du Castel, représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration établie le 6 mai 2002 à Fontoy,

2. Mademoiselle Dominique Putz, administrateur de société, demeurant à F-57290 Seremange, 174A, rue Général de Gaulle, représentée par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration établie le 14 mai 2002 à Seremange, et

3. Monsieur Thomas Putz, administrateur de société, demeurant à F-75015 Paris, 4A, rue Marmontel, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration établie le 13 mai 2002 à Paris.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CASTEL INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, administratives et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions, qui sont et resteront nominatives, sont librement cessibles entre actionnaires. Par contre, les cessions d'actions entre vifs et à cause de mort à des tiers sont subordonnées à l'agrément du conseil d'administration et à celui donné en assemblée générale des actionnaires représentant les trois quarts au moins du capital; en cas de cession à cause de mort, l'adhésion des trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants est requise.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s) délégué(s) pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 8 mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. Monsieur Bernard Putz, préqualifié, neuf cent quatre-vingt actions	980 actions
2. Mademoiselle Dominique Putz, préqualifiée, dix actions.	10 actions
3. Monsieur Thomas Putz, préqualifié, dix actions	10 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2002. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Bernard Putz, administrateur de société, demeurant à F-57650 Fontoy, 14, rue du Castel, président du conseil d'administration,
 - b) Mademoiselle Dominique Putz, administrateur de société, demeurant à F-57290 Seremange, 174A, rue Général de Gaulle,
 - c) Madame Viviane Scheibling, épouse de Monsieur Bernard Putz, administrateur de société, demeurant à F-57650 Fontoy, 14, rue du Castel.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Thomas Putz, commissaire, demeurant à F-75015 Paris, 4A, rue Marmontel.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2007.
5. Le siège social de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
6. L'assemblée décide de conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Bernard Putz, préqualifié.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: P. Marx, E. Schlessner.
Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 12CS, fol. 75, case 1. – Reçu 1.000,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

E. Schlessner.

(43485/227/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CEDEL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 14A, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 48.835.

Le bilan de CEDEL INTERNATIONAL au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature / G. Ferrant

Un mandataire / Associate Corporate Affairs Administrator

(43569/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CEDEL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 14A, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 48.835.

Le bilan consolidé de CEDEL INTERNATIONAL au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature / G. Ferrant

Un mandataire / Associate Corporate Affairs Administrator

(43571/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MAWASHI GERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 32.114.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. DIRECTORSHIP, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(43496/813/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

TONFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 37.563.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. DIRECTORSHIP, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(43497/813/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

I.T. MARKETING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.
H. R. Luxemburg B 53.614.

Auszug aus der Jahreshauptversammlung vom 2. April 2002

1. Herr Gernot Kos tritt von seinem Mandat als Vorstand zurück. Er wird ersetzt durch Frau Martina Becker, wohnhaft in Monaco.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- Vorstandsvorsitzender: Herr Ulrich Becker

- Vorstandsmitglied: Frau Martina Becker

- Vorstandsmitglied: Frau Sabine Becker

- Kommissar: BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Die Mandate der Verwaltungsräte sowie des Kommissars enden mit der Hauptversammlung des zum 31. Dezember 2006 endenden Geschäftsjahres.

2. Das Kapital der Gesellschaft wurde um 13,31 EUR auf 31.000,- EUR durch Entnahme des Betrages vom Gewinnvortrag erhöht. Nach der Erhöhung beträgt das Kapital 31.000,- EUR, eingeteilt in 1.250 Aktien von je 24,80 EUR.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Juni 2002.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43511/502/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

STINGRAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 40.431.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

(43498/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

DIMETAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 35.570.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

(43499/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

T.R.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.435.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. Management, S.à r.l.
A.T.T.C. S.A.
Gérant
J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.
A.T.T.C. S.A.
Gérant
E. Patteet
Administrateur-délégué

(43500/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

WILDANGER HOUSE TECHNOLOGY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3316 Bergem, 9, rue Basse.
H. R. Luxemburg B 83.292.

—
Verkauf von Gesellschafteranteilen (100%) von Herrn Frank Wildanger, Frankstraße 7, D-08340 Beierfeld, vormals: Am Kalkofen 2, D-97249 Eisingen, Verkäufer
an Frau Gisela Wildanger, Gartenstraße 18, D-97249 Eisingen, Käufer.
Kaufpreis: 12.500,- EUR in bar heute erhalten.

Beierfeld, den 1. Mai 2002.
F. Wildanger
Verkäufer

Eisingen, den 1. Mai 2002.
G. Wildanger
Käufer

Bascharage, le 12 juin 2002.
Copie conforme à l'original
Me A. Weber
Notaire

Enregistré à Capellen, le 3 juin 2002, vol. 138, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(43515/236/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

COPENHAGEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.655.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. Directors, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(43501/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 37.244.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(43502/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

E.D. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 84.519.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.D. FINANCE S.A.

Signatures

(43503/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MAROLDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 27.150.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(43514/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MAROLDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 27.150.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(43513/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ALIDIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 81.093.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIDIS HOLDING S.A.

Signature

(43504/815/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ALIDIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 81.093.

Il résulte des résolutions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 mai 2002 que:
Suite à la démission de Mme Giovanna Giustiniani, Administrateur, M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIDIS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(43505/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SOL PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.568.

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. SOL PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Guy Felten, gérant de société, demeurant à Luxembourg.
2. LOLASOL PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Moulin, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gérard Valerius, gérant de société, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée SOL PRODUCTIONS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 16 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil C numéro 462 du 8 octobre 1993, dont la répartition du capital social a été modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant cession de parts sous seing privé datée du 21 juillet 1995, publiée au Mémorial, Recueil C numéro 502 du 3 octobre 1995;

- Qu'aux termes de deux cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 18 octobre 2001, lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, il a été cédé:

- par Monsieur Norbert Schmit, administrateur, demeurant à Baschleiden, 5 parts sociales à SOL PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, au prix global de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), quittancés;

- par Monsieur Norbert Schmit, prénommé, 5 parts sociales à LOLASOL PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, au prix global de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), quittancés;

- Que les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux bénéfices y afférents à partir desdites cessions;

- Que Messieurs Guy Felten et Gérard Valerius, en leurs qualités de gérant technique et gérant administratif de la société à responsabilité limitée SOL PRODUCTIONS, S.à r.l., déclarent accepter lesdites cessions de parts ci-avant documentées au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent lesdites cessions de parts.

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

Les associés constatent la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) depuis le 1^{er} janvier 2002.

Après cette conversion, le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels de la société au prorata de leur participation dans le capital de sorte que le montant de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

Les associés décident de réintroduire une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part sociale.

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts ont été attribuées comme suit:

1. SOL PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon, cinquante parts sociales.	50
2. LOLASOL PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Moulin, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales.	100»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

La société est valablement engagée jusqu'au montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) par la seule signature d'un gérant.

Tout engagement supérieur au montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) doit, pour engager valablement la société, porter la signature conjointe de deux gérants.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ huit cent soixante-dix euros (870,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Felten, G. Valerius, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 12CS, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 juin 2002.

G. Lecuit.

(43520/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SOL PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 juin 2002.

G. Lecuit.

(43521/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

**LEAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. LEARSAT INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 59.949.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43506/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

**LEAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. LEARSAT INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 59.949.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43507/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

**LEAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. LEARSAT INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 59.949.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43508/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

**LEAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. LEARSAT INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 59.949.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43509/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

**LEAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. LEARSAT INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 59.949.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(43510/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

LEAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 59.949.

—
Conformément à une convention de domiciliation à durée indéterminée, conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société sous rubrique, son siège social a été fixé 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43512/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ILAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.090.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2002.

H. Hellinckx

Notaire

(43516/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.560.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juin 2002.

H. Hellinckx

Notaire

(43517/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SPEEDCRAFT CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 62.338.

—
Rectificatif de l'extrait vol. 562, fol. 81, case 0, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43587/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.
(43522/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.350.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.
(43523/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

WEB INTERNATIONAL NETWORKS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.415.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2002

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- Monsieur Jean-Paul Kill, demeurant à 35, rue J. Marx, L-8250 Mamer
- Madame Kerstin Kleudgen, avec adresse professionnelle à 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- Monsieur Markus Lorth, demeurant à Philipp-Reis-Str. 3, D-53125 Bonn.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43525/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

AROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.411.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 20 mars 2002**Première résolution*

L'Assemblée approuve le Bilan et le Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001 tels et ainsi qu'ils lui ont été présentés, elle approuve également le rapport du Conseil d'Administration dont Monsieur le Président a donné lecture à l'Assemblée ensemble avec le Bilan et le Compte de Profits et Pertes.

Deuxième résolution

Le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de EUR 32.849,01 sera affecté comme suit:

Profit de l'exercice 2001:	32.849,01 EUR
Report à nouveau crédeur 2000:	710,86 EUR
Réserve légale 2001:	1.274,53 EUR
Distribution dividendes 2001:	31.900,00 EUR
Report à nouveau crédeur 2001:	385,34 EUR

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé

Luxembourg, le 20 mars 2002.

AROC S.A.

Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43526/045/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SYDIL FINANCIAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.615.

Les bilans au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2002.

SYDIL FINANCIAL S.A.H.

Signatures

Deux Administrateurs

(43527/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SYDIL FINANCIAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.615.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2002

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Marc Lamesch de son poste d'administrateur et nomme M. Guy Hornick, en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour une période de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Maurice Hauptert de son poste de commissaire aux comptes et nomme AUDIEX, S.à r.l., en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour une période de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Edmond Ries et Claude Schmitz pour une période de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour SYDIL FINANCIAL S.A.H.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 36, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43528/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE 1992 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 43, rue d'Alzingen.
R. C. Luxembourg B 29.752.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2000

1) Les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir:

- Monsieur Flavio Becca, maçon, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;
- Monsieur Aldo Becca, entrepreneur, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;
- Monsieur Antoine Feidt, employé privé, demeurant à L-7640 Christnach, 5, rue Müllerthal.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

2) Les actionnaires acceptent la démission du commissaire aux comptes, Monsieur François Pletschette, et lui accordent décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

3) La société WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., en abrégé W.M.A., S.à r.l., avec siège 14, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette est nommée au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Roeser, le 7 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2002, vol. 324, fol. 22, case 5/1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43589/597/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

NETBAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.105.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2002.

P. Kotwani-Khitri

Gérante

(43529/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

NETBAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.105.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2002 au siège social

Ordre du jour:

Augmentation de capital suivant la loi du 10 décembre 1998

Madame Preeti Kotwani-Khitri, représentant comme seule associée l'intégralité du capital social a pris la décision d'augmenter le capital social par prélèvement de la réserve libre de EUR 5,32 (cinq euros trente-deux cents).

Le capital social s'élève alors à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros)

Luxembourg, le 4 juin 2002.

P. Kotwani-Khitri.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43530/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

WORLD WIDE TRADE MATCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 66.536.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique de la société en date du 15 mai 2002 que:

- Le siège social de la société est transféré de L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert 1^{er}, à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43531/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

BLUNIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.433.

Convention de domiciliation

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 29 avril 2002, entre la société anonyme BLUNIT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43598/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

TRADE MATCH COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 70.639.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique de la société en date du 15 mai 2002 que:

- le siège social de la société est transféré de L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert 1^{er}, à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43532/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CREDIT LYONNAIS.

R. C. B 5.480.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

M. Collard

Sous-Directeur

(43533/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

EGE SERAMIK TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.795.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(43546/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

COMBECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 18, rue d'Arlon.

R. C. Diekirch B 4.944.

Constituée en date du 24 septembre 1998 par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2001

L'an deux mille un, le cinq décembre.

Monsieur Parries Roger, demeurant à L-8523 Beckerich, 18, rue d'Arlon, représentant comme seul et unique associé de l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique décide:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1,-), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit cents (EUR 12.394,68).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Beckerich, le 5 décembre 2001.

R. Parries.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02123/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 juin 2002.

MOBILIER ARTISANAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43538/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MOBILIER ARTISANAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43537/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MOBILIER ARTISANAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43536/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

MOBILIER ARTISANAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43535/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signatures.

MOBILIER ARTISANAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43534/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signatures.

CLEARSTREAM BANKING, Société Anonyme.

Siège social: L-2967 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 9.248.

Le bilan de CLEARSTREAM BANKING au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature / G. Ferrant

Un mandataire / Associate Corporate Affairs Administrator

(43570/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SALON MONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.
R. C. Luxembourg B 23.186.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43542/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SALON MONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.
R. C. Luxembourg B 23.186.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43539/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SALON MONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.
R. C. Luxembourg B 23.186.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43541/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

SALON MONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.
R. C. Luxembourg B 23.186.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43540/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

NEW HOME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.364.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2002, vol. 324, fol. 25, case 7/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour NEW HOME HOLDING S.A.

Signature

(43596/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

NEW HOME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.364.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2002, vol. 324, fol. 25, case 7/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour NEW HOME HOLDING S.A.

Signature

(43597/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VANTICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.863.

In the year two thousand and two, on the twenty-second of May.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, to whom remains the present deed.

There appeared:

Gérald Origer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of VANTICO HOLDING S.A., having its registered office at 25A, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, (the «Company»),

pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company (the «Board of Directors») dated May 9, 2002 (the «Resolutions») and a power of attorney dated May 17, 2002 issued on behalf of the Board of Directors by Mr Helmut Strametz being a director of the Company, in accordance with the Resolutions (the «Power of Attorney» and together with the Resolutions, the «Documents»),

A copy of the Documents, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) The Company has been constituted by a deed of the notary Lecuit prenamed, on November 18, 1999, published in the Mémorial, Recueil C no 81 of January 25, 2000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 72.863. The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary Gérard Lecuit dated on June 13, 2001, published in the Mémorial, Recueil C no 1242 of December 28, 2001.

2) The issued corporate capital of CHF 16,088,760.- (sixteen million eighty-eight thousand seven hundred and sixty Swiss Francs) is divided into 4,000,000.- (four million) Ordinary Shares of Class A, 235,504 (two hundred thirty-five thousand five hundred and four) Ordinary Shares of Class B and 2,200,000.- (two million two hundred thousand) Preferred Non-Voting Shares, with a par value of CHF 2,50 (two Swiss Francs and fifty centimes) each,

3) Article 5.2 of the Articles, which provides for an authorised capital, reads as follows in its relevant parts:

«The authorised share capital of the Company is set at CHF 20,668,102.5, divided into 5,103,448 A Shares, 413,793 B Shares, and 2,750,000 Preferred Non-Voting Shares.

The non-subscribed A Shares once issued shall have the same rights as the subscribed A Shares and be issued at the same par value of CHF 2.5.

Subject to anything contrary in these articles the B Shares have the same rights as the A Shares save that they shall be issued and allotted only to employees of the Company and its subsidiaries and/or to holders of B Warrants issued or sold to employees of the Company and its subsidiaries under the present articles as set out below.

The board of directors shall have the authority for a period of five years from May 23, 2000 to allot the non-subscribed A Shares, B Shares and Preferred Non-Voting Shares in accordance with any agreement in writing between it and the Shareholders from time to time in place».

4) In the Resolutions, the Board of Directors has *inter alia* resolved (i) to allot 119,526 (one hundred nineteen thousand five hundred and twenty-six) B Shares (the «B Shares») of its authorized but currently unissued share capital of the Company to MOURANT & CO TRUSTEES LIMITED as Trustees of the VANTICO HOLDING S.A. EMPLOYEE BENEFIT TRUST, with registered office at 22 Grenville Street. St. Helier, Jersey (the «Subscriber»), for CHF 298,815.00 (two hundred ninety-eight thousand eight hundred and fifteen Swiss Francs) [(representing the nominal value of each share so allotted of CHF 2.50 (two Swiss Francs and fifty centimes)] and (ii) to empower each of the directors of the Company, each individually or severally, on behalf of the Company, to execute, deliver and perform under any and all agreements, documents referred to in the Resolutions and to execute any ancillary documents whether subsequent or not, certificates, notices, letters of notification, requests or other communications to be given by the Company and generally all documents necessary or useful related thereto.

5) In accordance with the Documents, the Board of Directors has accepted the subscription of the B Shares by the Subscriber and the share capital of the Company has been increased by CHF 298,815.00 (two hundred ninety-eight thousand eight hundred and fifteen Swiss Francs), by way of the creation and issue of 119,526 (one hundred nineteen thousand five hundred and twenty-six) B Shares of the Company, with a par value of CHF 2.50 (two Swiss Francs and fifty centimes) each.

6) The newly issued B Shares have been fully paid up by the Subscriber and the total sum of CHF 298,815.00 (two hundred ninety-eight thousand eight hundred and fifteen Swiss Francs) has been paid by the Subscriber to the Company and is at the disposal of the Company, as has been proven by way of a bank certificate to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7) As a consequence of the increase of the issued corporate capital, the first indent of Article 5.1 of the Articles is amended and will henceforth read as follows:

«Art. 5.1. Subscribed Capital

The subscribed corporate capital (the «Subscribed Capital») of the Company is set at CHF 16,387,575.- (sixteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred seventy-five Swiss Francs) divided into:

- 4,000,000 Ordinary Shares of Class A (the «A Shares» which term shall also include the non-subscribed A Shares referred to in article 5.2 below) with a par value of CHF 2.5 per share.

- 355,030 Ordinary Shares of Class B (the «B Shares» which term shall also include the non-subscribed B Shares referred to in article 5.2 below) with a par value of CHF 2.5 per share.

- 2,200,000 Preferred Non-Voting Shares (the «Preferred Non-Voting Shares» which term shall also include the non-subscribed Preferred Non-Voting Shares referred to in article 5.2 below) with a par value of CHF 2.5 per share and a share premium per share of CHF 197.5. The Preferred Non-Voting Shares have the rights provided for in these articles and under Luxembourg Company law.

The A Shares, the B Shares and the Preferred Non-Voting Shares shall, where the context so requires be referred to as the «Shares» and the A Shares and the B Shares to «Ordinary Shares».

The Shares are and shall stay in registered form. In addition, the Company shall issue certificates which witness the registration of the shares in the register of Shareholders.

The Shares may be created at the Company's option in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of holders of Shares (the «Shareholders») as the legal owner of such Shares.

Transfers of Shares shall be subject to the terms of these articles and such transfer shall be registered by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor of such Shares and the transferee of such Shares or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore».

Expenses

For the purpose of registration, the amount of CHF 298,815.00 (two hundred ninety-eight thousand eight hundred and fifteen Swiss Francs), is valued at EUR 203.939,45.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at three thousand and five hundred Euros (EUR 3,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt deux mai.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Gérald Origer, avocat, avec domicile professionnel à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de VANTICO HOLDING S.A., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, (the «Company») (la «Société»), en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») en date du 9 mai 2002 (les «Résolutions») et un pouvoir daté du 17 mai 2002 émis pour le compte du Conseil d'Administration par Monsieur Helmut Strametz, administrateur de la Société, en vertu des Résolutions (le «Pouvoir») et ensemble avec les Résolutions, les «Documents»),

Une copie des Documents, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être enregistré avec elles.

Le comparant, en sa qualité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Lecuit prénommé, le 18 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 81 du 25 janvier 2000, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.863. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le dit notaire Lecuit le 13 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C, n° 1242 du 28 décembre 2001.

2) Le capital social émis de 16.088.760,- CHF (seize millions quatre-vingt-huit mille sept cent soixante Francs Suisses) est divisé en 4.000.000 (quatre millions) Actions Ordinaires de Catégorie A; 235.504 (deux cent trente-cinq mille cinq cent quatre) Actions Ordinaires de Catégorie B et 2.200.000 (deux millions deux cent milles) Actions Préférentielles sans droit de vote ayant une valeur nominale de 2,5 CHF (deux Francs Suisses et cinquante centimes) chacune;.

3) L'Article 5.2 des Statuts qui prévoit le capital autorisé se lit comme suit dans les passages intéressants pour les besoins du présent acte:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à 20.668.102,5 CHF, divisé en 5.103.448 Actions A, 413.793 Actions B et 2.750.000 Actions Préférentielles Non Votantes.

Les Actions A non souscrites auront, une fois émises, les mêmes droits que les actions A souscrites et seront émises à la même valeur nominale de 2,5 CHF.

Nonobstant toute clause contraire dans les présents statuts, les Actions B ont les mêmes droits que les Actions A, sauf qu'elles ne pourront être émises qu'aux seuls employés de la Société ou de ses sociétés affiliées et/ou aux détenteurs de Warrants B émis ou vendus aux employés de la Société ou de ses sociétés affiliées aux termes des présents statuts comme précisé ci-dessus.

Le conseil d'administration aura pour une période de cinq ans commençant le 23 mai 2000 le droit d'émettre les Actions A, les Actions B et les Actions Préférentielles Non Votantes qui n'auront actuellement pas encore été souscri-

tes, conformément à tout accord écrit intervenu ou à intervenir entre lui-même et les Actionnaires en tout temps et tout lieu».

4) En vertu des Résolutions, le Conseil d'Administration a, entre autres, décidé (i) d'émettre 119.526 (cent dix-neuf mille cinq cent vingt-six) actions de classe B (les «Actions B») du capital autorisé mais non encore émis de la Société, à MOURANT & CO TRUSTEES LIMITED as Trustees of the VANTICO HOLDING S.A. EMPLOYEE BENEFIT TRUST, avec siège social à 22 Grenville Street. St. Hellier, Jersey (le «Souscripteur»), pour 298.815,00 CHF (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quinze Francs Suisses) [(correspondant à la valeur nominale de chaque action émise de 2,50 CHF (deux Francs Suisses et cinquante centimes)] et (ii) de conférer pouvoir à chaque administrateur de la Société, agissant individuellement et séparément, pour le compte de la Société, afin de signer, délivrer et exécuter les obligations de la Société en vertu de chaque contrats et documents mentionnés dans les Résolutions et de signer tous documents annexes, complémentaires ou non, certificats, notices, lettres de notification, demandes et autres communications devant être données par la Société et généralement tous documents nécessaires ou utiles y relatifs.

5) Conformément aux Documents, le Conseil d'Administration a approuvé la souscription des Actions B par le Souscripteur et le capital social de la Société a été ainsi augmenté de 298.815,00 CHF (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quinze Francs Suisses), par la création et l'émission de 119.526 (cent dix-neuf mille cinq cent vingt-six) Actions B de la Société, ayant une valeur nominale de 2,5 CHF (deux Francs Suisses et cinquante centimes) chacune.

6) Les nouvelles Actions B émises ont été intégralement payées par le Souscripteur et le montant total de 298.815,00 CHF (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quinze Francs Suisses) a été payé par le Souscripteur à la Société et est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire, lequel le reconnaît expressément.

7) Comme suite à l'augmentation de capital, le premier paragraphe de l'Article 5.1 des Statuts est modifié de manière à avoir la teneur suivante:

«Art. 5.1. Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société (le «Capital Souscrit») de la Société est fixé à 16.387.575,- CHF (seize millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze Francs Suisses) divisé en:

- 4.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie A (les «Actions A»), laquelle définition comprend aussi les actions A non souscrites telles que mentionnées à l'article 5.2 ci-dessous) ayant une valeur nominale de 2,5 CHF chacune;
- 355.030 Actions Ordinaires de Catégorie B (les «Actions B»), laquelle définition comprend aussi les actions B non souscrites telles que mentionnées à l'article 5.2 ci-dessous) ayant une valeur nominale de CHF 2,5 chacune;
- 2.200.000 Actions Préférentielles sans droit de vote (les «Actions Préférentielles Non Votantes»), laquelle définition comprend aussi les Actions Préférentielles Non Votantes non encore souscrites telles que mentionnées à l'article 5.2 ci-dessous) ayant une valeur nominale de 2,5 CHF chacune et une prime d'émission par action de 197,5 CHF. Les Actions Préférentielles Non Votantes ont les droits tels que mentionnés par les Statuts et par le droit des sociétés luxembourgeois.

Les Actions A, les Actions B et les Actions Préférentielles Non Votantes, sont définies comme étant les «Actions» et les Actions A et les Actions B comme étant les «Actions Ordinaires».

Les Actions sont et resteront sous forme nominative. En plus la Société peut émettre des certificats qui constatent l'inscription des Actions dans le registre des actionnaires.

Les Actions peuvent être créées au choix de la Société via un certificat représentatif d'Action unique ou via des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires (les «Actionnaires») comme étant le propriétaire de ces actions.

Les transferts d'Actions seront sujet aux termes des présents statuts et de tels transferts devront être enregistrés par une déclaration de transfert inscrit dans le registre des actionnaires datée et signée par le cédant de telles Actions ou par toute personne ayant reçu un pouvoir afin d'inscrire le transfert.».

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 298.815,00 CHF (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quinze Francs Suisses) est estimé à EUR 203.939,45.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui résultent de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture du présent acte au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom, état et domicile, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 61, case 4. – Reçu 2.039,39 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juin 2002.

G. Lecuit.

(43518/220/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

VANTICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juin 2002.

G. Lecuit.

(43519/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

TOPAL S.A., Société Anonyme en liquidation.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 64.847.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the fifth of June,
Before us Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TOPAL S.A. en liquidation, having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R. C. Luxembourg B 64.847, incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, notary public with residence in Luxembourg on April 15th, 1997, published in the Recueil du Mémorial C no 382 of July 17th, 1997.

The company TOPAL S.A. has been dissolved and its liquidation has been pronounced by a deed of the undersigned notary on May 29th, 2002, not yet published in the Recueil C du Mémorial.

The extraordinary general meeting is opened at 2.30 p.m.

by Mr Jos Hemmer, employé privé, residing in Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Diane Wunsch, employée privée, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Martine Kapp, employée privée, residing at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

II. It appears from the said attendance-list that out of the one hundred thousand (100.000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting.

III. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

IV. The extraordinary general meeting held on 31st of May 2002, after having heard the report of the liquidator, has appointed HRT REVISION, S.à r.l., residing in Luxembourg, as the auditor on liquidation.

The extraordinary general meeting held on 31st of May 2002 has fixed an extraordinary general meeting as of today with the following agenda:

1. Presentation of the auditor's report on liquidation.
 2. Discharge to the directors, the statutory auditor, the liquidator and the auditor on liquidation for their respective assignments.
 3. Closing of the liquidation.
 4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited.
 5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.
- After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

1. Presentation of the auditor's report on liquidation

The auditor's report on liquidation is presented.

This report, which will remain annexed to the present deed, concludes for the approval of the liquidation accounts.

The extraordinary general meeting approves unanimously the liquidation accounts.

2. Discharge to the directors, the statutory auditor, the liquidator and the auditor on liquidation for their respective assignments

The extraordinary general meeting grants discharge to the directors, the statutory auditor, the liquidator and to the auditor on liquidation for their respective assignments.

3. Closing of the liquidation

The extraordinary general meeting declares the liquidation closed as of today and declares that the company has ceased to exist from today onwards even for the needs of liquidation.

4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited

The accounts and records of the company are deposited and retained during the legal period of five years at the former registered office of the company.

5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities

LWM, Société Anonyme, having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, is granted powers to settle the company's accounts and to fulfill all formalities.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 2.50 p.m.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in French followed by a English translation. At the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French texts, the French text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing and intervening, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq juin,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOPAL S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C. Luxembourg numéro B 64.847, constituée le 15 avril 1997 suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Recueil du Mémorial C n° 382 du 17 juillet 1997.

La société TOPAL S.A. a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 mai 2002, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à quatorze heures trente (14.30)

sous la présidence de Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Diane Wunsch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de cette liste de présence que sur les cent mille (100.000) actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale.

III. L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

IV. L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2002 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire de contrôle de la liquidation la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2002 a ensuite fixé à ce jour la présente assemblée avec l'ordre du jour suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle

Lecture est donnée du rapport du commissaire de contrôle.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3. Clôture de la liquidation

L'assemblée générale extraordinaire prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation.

4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès de l'ancien siège social de la société.

5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités

LWM, société anonyme, ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, sera chargé de la clôture des comptes de la société, ainsi que de l'accomplissement de toutes les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures cinquante (14.50).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hemmer - D. Wunsch - M. Kapp - J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2002, vol. 518, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 12 juin 2002.

J. Gloden.

(43524/213/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

COLIBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 67.892.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 30, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(43567/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

COLIBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 67.892.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
qui s'est tenue en date du 13 juin 2001 au siège social*

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Patrick Haller aux fonctions d'administrateur de la société, nommé en remplacement de Monsieur Gérard Bourgoin, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Gérard Bourgoin pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 30, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43568/806/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 22.679.

Le bilan de la société au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(43555/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 22.679.

Le bilan de la société au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(43556/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.679.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(43557/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.679.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(43558/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.679.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(43559/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.679.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(43560/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.679.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(43561/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.679.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(43562/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.679.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(43563/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

CRESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.679.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(43564/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2002.
